N°83 N°83

4ème trimestre 2019



Festival Rock in Berry 2019



Fête des flots 2019



Le cooleurs run 2019

EDITO DU MAIRE



C'est décidé : à chacun son bien-être, sa santé, sa mobilité, son autonomie, ... et ses rencontres.

Les activités physiques, qui sont commencées très jeunes, sont maintenues toute la vie d'adulte et sont le gage de prévention de nombreux maux.

Incitez vos enfants, vos amis et persuadez-vous que c'est le moment de commencer. Vous avez une floraison d'activités associatives qui vous invite sur notre commune mais aussi sur les communes avoisinantes, tant l'offre est généreuse et variée.

Ne laissez pas passer la chance d'être en pleine forme!

Gérard SANTOSUOSSO

SOMMAIRE

Page 2: Edito et sommaire

Pages 3 à 4 : Travaux Pages 5 à 6 : Sécurité

Pages 7 à 8 : Environnement
Pages 9 à 10 : Enfance—Jeunesse
Page 11 : Elections 2020

Page 12 : Seniors

Pages 13 à 14 : Informations

Page 15: CCAS

Pages 16: Nouveau à Trouy Pages 17 à 26: Manifestations

Page 27: Activités permanentes

Page 28: Contacts

Journal trimestriel réalisé par le Comité de rédaction composé de Nadine Moreau, Roland Goguery, maires adjoints, Sylvie Francour, Directrice générale des services, Véronique Cartier et Valérie Georges, agents municipaux.

Impression réalisée par Valérie Georges.

Distribution effectuée par les élus.



EAU POTABLE

Bourges Plus a lancé des travaux d'eau potable chemin du Gros Buisson. La canalisation principale a été remplacée à certains endroits et des branchements ont été repris en septembre 2019.

BIBLIOTHEQUE



Des travaux de mise aux normes « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR) des toilettes de la bibliothèque vont démarrer en octobre. Ces travaux concernent :

- la maconnerie avec la création d'une porte PMR,
- la réfection de la plomberie,
- la réfection de l'électricité,
- le réagencement des cloisons placoplatre, carrelage, faïence, peinture,
- la réalisation d'un cheminement en enrobé et réfection du trottoir devant la bibliothèque.

Les travaux s'élèvent à 23 000 € HT dont 35 % (8 330 €) sont subventionnés par l'État au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

ECOLES



L'été est propice à la réalisation de travaux aux écoles :

- 🛮 abattage de deux arbres morts à l'école élémentaire du bourg,
- entretien des espaces verts (taille des haies, nettoyage des cours et préaux),
- vérification des installations électriques, des alarmes, des blocs de secours, des extincteurs, de la plomberie,
- réfection des toilettes dans les deux écoles élémentaires (WC garçons et filles : changement d'urinoirs et des WC) avec mise en peinture,
- évacuation du matériel obsolète.

ECOLES DU NORD

Il est programmé, aux vacances de la Toussaint, la réalisation d'un plateau ralentisseur face aux écoles du nord pour diminuer la vitesse des utilisateurs et permettre la traversée des piétons en sécurité. Le budget prévu est de 30 000 € TTC.

CENTRE DE LOISIRS

La commune a engagé la réfection complète de la salle de motricité (80 m2) avec des travaux de plâtrerie, la pose de toile de verre, la mise en peinture et la pose d'une protection murale sur 1 m de hauteur pour l'ensemble de la salle. Ces travaux ont eu lieu en juin et septembre.

La réfection du couloir, avec protection murale, a commencé en septembre.



RUE DU GRAND CHEMIN



Le Département du Cher a procédé à la réfection de la couche de roulement de la rue du Grand Chemin, sur la partie abimée entre l'ancienne boucherie et la route de la Grange Saint-Jean.

De plus, le Département va refaire la couche de roulement de la route de La Chapelle, à la sortie du bourg de TROUY, pour notamment corriger les flaches existants, qui générent des flaques d'eau et des projections sur les habitations. Ces travaux ont été réalisés fin septembre 2019.



ARRETS DE BUS

Les 4 arrêts de bus Pertuisane et Sainte-Hélène vont être remis aux normes par Agglobus.

Pour les arrêts Pertuisane, un quai bus va être créé pour permettre à des personnes à mobilité réduite de pouvoir circuler. Un nouvel abribus sera mis en place.

La traversée de la route de Châteauneuf sera reprise avec un passage piéton accessible des 2 côtés.

Du mobilier urbain (bancs, poubelles, barrières) complétera l'aménagement. Le stationnement des bus se fera sur la chaussée actuelle.

Pour les arrêts Sainte-Hélène, les reprises de bordures seront moindres car le principe de quai bus existe déjà. Un abribus sera déplacé et du mobilier urbain complétera l'aménagement.

Le stationnement des bus se fera dans les encoches actuelles.

CHATEAU ROZE, RÉHABILITATION

Les études et présentations s'enchaînent pour réhabiliter ce site. Après le lever topographique du bâtiment, une étude de faisabilité a été confiée au bureau d'études CRESCENDO pour déterminer les aménagements possibles.

Trois scenarii ont été travaillés : accueillir les services administratifs de la mairie, regrouper la vie associative sur un même site ou réaliser 9 logements.

Cette étude chiffrée a été présentée aux élus le 1er mars 2018 en réunion de travail et, à l'unanimité, ils ont considéré que l'option mairie s'avérait la plus pertinente. La réunion publique du 20 septembre 2019 à l'EJMT sur le même thème, et suivie par une cinquantaine de personnes qui se sont exprimés, a confirmé cette orientation.

La prochaine étape sera donc la validation officielle d'un scénario par le Conseil municipal pour présenter ensuite un dossier auprès des financeurs potentiels. Un bureau d'études sera ensuite chargé d'établir le programme pour lancer la consultation de maîtrise d'œuvre.



VOIRIE

Des travaux de voirie ont été réalisés en juillet et septembre 2019, sur Trouy nord :

- réfection des trottoirs route de Châteauneuf (de la mairie annexe jusqu'au feu tricolore),
- réfection des trottoirs rue de la Rivelaine et réparation de la canalisation d'eaux pluviales,
- finition des trottoirs de la rue des Frères Lumière,
- réfection de la chaussée, reprise des accotements et réfection de deux regards chemin du Gros Buisson,
- pose de bordures sur la placette attenante à l'impasse de la Saunière pour permettre des aménagements paysagers.

Après sondage, la rue de la Rivelaine présente un affaissement au niveau de la conduite d'eaux usées, conduite située en axe de chaussée. Les services de Bourges Plus doivent réaliser une inspection télévisée de cette conduite. Après réparation, la structure de la chaussée sera refaite à certains endroits.

L'ensemble de ces travaux s'élève à 115 000 € TTC, entièrement à la charge de la commune car les travaux de voirie ne sont quasiment plus subventionnés.



LE SYSTEME D'ALERTE A LA POPULATION



Notre commune vient de se doter d'un système d'alerte à la population disponible 24h/24 et 7j/7 qui permet de vous prévenir par SMS, mail ou appel sur votre téléphone fixe ou mobile.

Alerte à la population

Lorsque la commune connaît un évènement présentant un risque majeur pour la population (canicule, accident, catastrophe naturelle, fortes intempéries, incendie, etc.), ce système d'alerte facilite la communication d'urgence auprès des habitants et permet même de cibler les personnes à contacter par quartier, voire même par rue.

Inscrivez-vous dès maintenant afin de pouvoir être averti en cas d'évènements majeurs sur votre commune. Toutes les informations vous concernant ne sont pas communiquées.

Pour les habitants non inscrits dans l'annuaire ou inscrits sur liste rouge ou tout simplement pour modifier ou ajouter un numéro de téléphone, un mail, etc., l'inscription est nécessaire soit :

- sur le site internet de la commune www.villedetrouy.fr
- sur le site de Bourges Plus : www.agglo-bourgesplus.fr
- directement en mairie pour les personnes ne disposant pas d'un accès internet.

LA TRANQUILLITE EST L'AFFAIRE DE TOUS



Comme dans d'autres villes, notre Commune est régulièrement confrontée à des incivilités tant sur Trouy bourg (EJMT, parkings publics, ...) que sur Trouy nord (Trouée verte, écolès, ...) et ce, au détriment des enfants et des familles.

Ces incivilités, qui reflètent un manque de courtoisie et de respect pour autrui, se manifestent par des dégradations de biens publics, des attroupements engendrant des nuisances (bruit, déchets, etc.) et un sentiment d'insécurité.

En relation avec les services de la sécurité publique, la ville ne parvient pas, à elle seule, à stopper ces infractions malgré des tentatives de dialogue et de médiation avec quelques jeunes personnes.

Ainsi, de nouvelles dégradations se sont de nouveau manifestées dès la rentrée scolaire (vitres cassées, tags sur les volets roulants, déchets déposés, tentative d'intrusion, grillage abîmé, ...).

La municipalité a bien entendu porté plainte pour que des sanctions et des prises en charge financières soient ordonnées à l'encontre des intéressés ou de leurs

parents pour les mineurs.

La municipalité va donc étudier, sur plusieurs sites, des sécurisations renforcées par l'installation de caméras vidéo protection et de clôtures pour limiter certains accès.

Tout ceci engendre des coûts importants pour la collectivité et pénalise d'autres investissements que la commune pourrait faire, telle la réalisation d'aires de jeux pour les enfants demandés par les parents.

Nous rappelons à nos concitoyens, témoins d'une infraction, de ne pas hésiter, dans un premier temps, à composer le 17 et, dans un second temps, à signaler leur témoignage en mairie.



MESURES DE VITESSE



La commune de Trouy a sollicité le Département du Cher pour procéder à des mesures de vitesse suite aux différents aménagements de sécurité réalisés.

A Trouy nord, sur la RD 73, un comptage a eu lieu en mars 2019 durant une dizaine de jours.

Le compteur était installé au niveau de la mairie annexe.

Le trafic journalier est de 5 068 véhicules par jour (2 500 véhicules dans chaque sens de circulation). La vitesse moyenne des véhicules est de 45 km/h.

Le v85 (vitesse en-dessous de laquelle roulent 85 % des usagers) est de 52 km/h. Ce paramètre v85 sert au dimensionnement des voiries. 21 % des véhicules sont en excès de vitesse. 0,4 % des véhicules dépasse 70 km/h. La vitesse maximale relevée est de 95 km/h.

Le trafic poids lourds représente 26 unités par jour.

Sans surprise, les pointes horaires sont de 7h à 10h dans le sens Trouy-Bourges et 16h à 19h dans le sens Bourges-Trouy.

A Trouy bourg, le comptage a eu lieu en juillet 2019, pendant 10 jours, sur la rue du Grand Chemin au niveau de l'allée des Brigamilles.

Le trafic est de 3 120 véhicules par jour dont 107 poids lourds.

Le trafic se répartit ainsi : 1 400 véhicules dans le sens Trouy - Châteauneuf, 1 720 véhicules dans le sens Châteauneuf - Trouy.

La vitesse moyenne est de 47 km/h. Le paramètre v85 est de 57 km/h. 32,8 % des usagers sont en excès de vitesse. 0,8 % des usagers dépasse 70 km/h. 6 véhicules ont été relevés à plus de 90 km/h en 10 jours.

Ces données de vitesse sont inférieures à celles réalisées en 2011 et 2015 par le Département. Les différents aménagements (plateaux ralentisseurs) ont fait baisser la vitesse moyenne de l'ordre de 10 à 12 km/h.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Cher (ALEC 18) vous propose des conseils neutres et gratuits en énergie pour votre habitation



La question de l'énergie est plus que jamais d'actualité. Ainsi l'information de tout un chacun pour des travaux d'amélioration de son habitat apparaît comme essentielle. Le confort de son logement tant en hiver qu'en été devient une question cruciale.

Vous trouvez que vos factures d'énergie sont trop importantes ? Vous avez des questions sur les aides financières dont vous pourriez

bénéficier en fonction de votre situation ? L'isolation à 1 euro est-elle un bon plan ou une arnaque ? Vous envisagez de changer de chauffage ?

Pour répondre à toutes ces questions, un technicien de l'ALEC 18 est là pour vous accompagner afin :

- d'avoir un conseil dans la phase amont de vos projets de construction ou de rénovation,
- d'obtenir des informations sur les différentes aides (nationales, régionales, locales),
- d'être orienté, si nécessaire, vers des organismes publics, bureaux d'études ou entreprises spécialisées.

Ce service est gratuit, neutre et indépendant.

Il vous suffit pour cela de contacter l'Agence au 02 46 08 11 02 ou par mail à <u>cher@infoenergie-centre.org</u>.

Cet organisme est financé par les organismes publics suivants : Bourges Plus, Région Centre Val de Loire, ADEME Centre Val de Loire, SDE18, Conseil départemental du Cher.

UN NOUVEAU SERVICE PROPOSÉ À LA POPULATION : CYCLOPLUS



Déplacez-vous autrement grâce à Cycloplus, nouvelle offre de mobilité d'Agglobus!

Ce nouveau service de location de vélo est ouvert à la population des 20 communes de son ressort territorial.

Un service = 2 offres

Depuis le lundi 16 septembre 2019, Agglobus met à votre disposition un service de location de vélo à "assistance électrique" ou "classique" à moyenne et longue durée.

Comment ça marche?

Louez un vélo à assistance électrique pour une durée de 1 mois, 3 mois ou 6 mois ou un vélo classique pour une durée de 6 mois. Pour cela, vous devez résider sur le territoire d'Agglobus et être apte à la pratique du vélo.

Combien ça coûte?

Louez un vélo à assistance électrique pour seulement 1 € par jour. La location d'un vélo classique pour une durée fixe de 6 mois est non payante.

Où s'adresser?

La location d'un vélo ne pourra s'effectuer qu'à l'espace Cycloplus situé au 23, rue Théophile Lamy à Bourges. Tél. 02 48 50 82 82.

Horaires : lundi et mercredi de 13 h à 17 h - vendredi de 14 h à 19 h.

Afin de renseigner la population sur cette nouvelle offre de mobilité, le service Agglobus s'est équipé d'une agence commerciale mobile permettant d'animer des stands dans l'ensemble des communes lors de manifestations ou de jours propices, tels les sorties d'école.

Les prochaines permanences à Trouy seront annoncées dans les médias (presse, site internet, panneau lumineux, affiches, etc.).

ENTRETIEN DES TROTTOIRS



Depuis que la législation (loi "Labbé" du 17 août 2015 sur l'interdiction des pesticides dans les communes) a contraint les collectivités à ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts et espaces ouverts au public à compter du 1er janvier 2017, nous encourageons régulièrement la population à "donner un coup de main" en enlevant les "mauvaises" herbes qui croissent sur les trottoirs.

En effet, nos équipes ne sont pas en nombre suffisant pour intervenir dans tous les secteurs de la commune et nous devons faire appel ponctuellement à des renforts de personnels pour maintenir une ville propre et agréable.

Merci à tous ceux qui réalisent ce petit travail civique mais nous souhaiterions qu'ils soient plus nombreux !!!





RAMASSAGE DES OBJETS ENCOMBRANTS



Sont concernés les personnes âgées de plus de 70 ans, femmes veuves, personnes à mobilité réduite ou ayant des problèmes de santé sur présentation d'un justificatif : la réinscription se fait automatiquement chaque année, il est donc inutile de s'inscrire si vous l'avez déjà fait.

Rappel : les objets encombrants doivent être déposés devant le domicile la veille du ramassage

RAMASSAGE le lundi 7 octobre 2019

La pérennité de ce service est liée à la bonne volonté de chacun.

DECHETS VERTS sous conditions

Renseignements au 02.48.64.78.18

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves ou les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire) ou les personnes handicapées et inscrites en Mairie.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs non fermés.

La quantité ne doit pas dépasser 1m3.

Ce service est entièrement à la charge de la municipalité et gratuit pour les bénéficiaires.

Pour des raisons sanitaires, écologiques et économiques, **il est fortement conseillé** aux bénéficiaires de ce service de se procurer dans le commerce **des sacs spécifiques déchets verts** qui seront vidés directement dans la benne par nos services et laissés aux propriétaires. Ces sacs d'une valeur d'environ de 9 à 15 € l'unité se trouvent dans les magasins spécialisés type jardineries.

Ils présentent les avantages suivants :

Sacs très résistants, déchets entreposés à l'air libre, pas d'odeur, manipulation facile, sacs réutilisables, économie financière.

DATES DE RAMASSAGE

NOVEMBRE

Lundi 18 au NORD Jeudi 21 au BOURG



HORAIRES DES DÉCHETTERIES

TROUY			BOURGES (Les Danjons)
	ÉTÉ à partir du 1 ^{er} avril	HIVER à partir du 2 novembre	Fermée les jours fériés
Lundi	9h-12h / 15h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Mercredi	15h-18h	14h-17h	Lundi au samedi
Vendredi	15h-18h	14h-17h	10h à 12h et de 14h à 18h
Samedi	9h-12h / 14h-18h	9h-12h / 14h-17h	
Dimanche			10h-12h

RENTREE SCOLAIRE 2019/2020 OUVERTURE D'UNE 6ème CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE DE TROUY BOURG



Dès fin juin 2019 et face à une nette progression des effectifs de l'école élémentaire de Trouy bourg, la Municipalité s'est associée à l'action des représentants des parents d'élèves, pour solliciter de la part du Directeur Académique des services de l'Education Nationale du Cher un examen attentif de la situation sensible des classes surchargées qui se profilait pour la rentrée de septembre 2019 : pour 5 classes, 140 élèves devaient être répartis comme suit : 30 CP, 31 CE1, 28 CE2, 28 CM1 et 23 CM2.

Jusqu'à ce jour, l'inspection a toujours demandé d'essayer de lisser les effectifs sur les 2 écoles existantes de notre commune.

Or, en raison d'une distance de 8 kilomètres nécessitant la traversée d'une rocade, qui sépare les écoles du bourg et du nord, il est difficile d'obliger des familles à changer d'école.

Ainsi, la meilleure solution revendiquée, pour alléger les effectifs des classes et se rapprocher des recommandations du Ministre visant à plafonner à 24 élèves les classes de CP et CE1, était l'ouverture d'une 6ème classe, d'autant justifiée par les inscriptions de dernière minute durant l'été.

Autres arguments présentés par la Ville :

- * les deux programmes immobiliers, actuellement en construction sur la commune, susceptibles d'induire d'autres inscriptions en cours d'année scolaire ;
- * la volonté de tous les acteurs (mairie, écoles et parents) de pérenniser un esprit de laïcité exemplaire, de favoriser une bonne intégration de tous les enfants et de respecter la qualité des structures et de l'enseignement prodigué par nos enseignants ;
- * et surtout, le fait que, physiquement, techniquement et financièrement, aucune contrainte ne s'opposait à la création de cette classe, ce que la Ville a rappelé à l'inspecteur d'académie quelques jours avant la rentrée des classes.

Ces actions ont porté leurs fruits et l'inspection académique a entendu cette alerte puisque dès le lendemain de la rentrée des classes, au vu des effectifs réels et comptabilisés sur place le 2 septembre, le maire apprenait par téléphone la bonne nouvelle : la 6ème classe est obtenue !

Aussitôt, la directrice et son équipe en ont été informés. Ils ont accueilli cette nouvelle avec une grande satisfaction et un grand soulagement. Après une rencontre sur place entre les représentants de la mairie et de l'école, l'aménagement et l'installation provisoire d'une classe étaient ficelés, laquelle avait d'ailleurs été anticipée courant juillet par les services municipaux et les élus (lieu, mobilier installation, ...).

La classe définitive totalement équipée sera installée pendant les vacances scolaires de la Toussaint.

Cette nouvelle classe accueille 7 CP et 11 CE1 . M. CONTANT est le nouvel enseignant. Les autres classes sont réparties ainsi : 20 CP, 21 CE1, 28 CE2, 28 CM1 et 23 CM2 soit un total de 138 élèves.

Encore réjouis par cette ouverture, nous souhaitons une très bonne année scolaire aux enfants et à leurs professeurs.

Du côté de la maternelle du bourg, il y a également un changement cette année avec l'arrivée d'une nouvelle directrice Mme Adeline ROUSSEAU. Les effectifs sont de 57 élèves pour 3 classes.

Au nord, la rentrée était plus calme. Les équipes restent les mêmes et on conserve 5 classes pour 116 élèves en élémentaire et 3 classes pour 58 élèves en maternelle.

Bonne année scolaire à tous.















MISSION ARGENT DE POCHE " JE M'INVESTIS POUR TROUY "

Afin de soutenir les associations, par ces nombreuses manifestations (thés dansants, bourses, vide-greniers, marché de Noël), la Municipalité à travers le dispositif « je m'investis pour Trouy » mis en place depuis 2013, met

à leur disposition des jeunes de la commune pour leur apporter une aide.

Mais au-delà de cette aide, il s'agit surtout de donner l'opportunité aux jeunes de notre cité, âgés de 16 à 17 ans, de découvrir le fonctionnement de leur commune et de s'investir pour elle tout à travers des actions citoyennes et solidaires.

Les missions durent 3 heures et sont récompensées à hauteur de $15 \in$.

Ces missions favorisent également le contact avec les jeunes et un échange intergénérationnel très appréciés par nos associations.

Pour continuer à développer ces missions, la Municipalité lance un appel à candidatures.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce dispositif, les dossiers sont à retirer au service accueil de la mairie (place du 8 mai 1945) ou à télécharger sur le site internet de la Ville (www.villedetrouy.fr) dans la rubrique Informations.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Madame Anne THANG au 02.48.64.78.14.

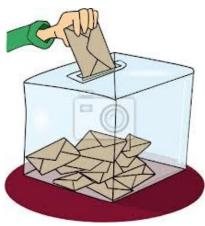
AIDE À LA LICENCE SPORTIVE



Le Département du Cher souhaite que chacun puisse pratiquer son sport, cette aide s'adresse à tous les jeunes jusqu'à 16 ans inclus, domiciliés et licenciés dans un club sportif du département (affilié à une fédération).

L'aide est variable, de 30 à 60 euros, en fonction des revenus des parents et plafonnée au prix de la licence fédérale. Cette aide est valable pour une personne, pour la saison 2019/2020.

Le bulletin que vous trouverez sur le site https://www.departement18.fr/Aide-a-la-licence-sportive est à remplir et à renvoyer au Conseil départemental du Cher avant le 1er mars 2020.



ELECTIONS 2020

En 2020, auront lieu les élections municipales. Les dates des scrutins sont fixées au **dimanche 15 mars** pour le premier tour et au **dimanche 22 mars** en cas de second tour.

Depuis la mise en place du Répertoire Electoral Unique et des nouvelles modalités en découlant, tout électeur pourra s'inscrire sur la liste électorale de sa commune jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin.

Pour les élections municipales, cette date butoir est fixée au vendredi 7 février 2020.

Rappel sur la procédure d'inscription

L'électeur dispose de deux moyens pour s'inscrire sur la liste électorale :

- Dépôt de la demande auprès de guichet de la mairie, en personne ou par un tiers : cerfa disponible sur place ou sur le site internet de la mairie www.villedetrouy.fr ou sur www.service-public.fr, ce cerfa doit être accompagné de la copie de la pièce d'identité de l'électeur et d'un justificatif de domicile récent.
- Dépôt de la demande en ligne sur <u>www.service-public.fr</u>, la demande en ligne doit contenir la copie de la pièce d'identité de l'électeur et un justificatif de domicile récent.

 \underline{NB} : Tout électeur peut vérifier s'il est bien inscrit sur une liste électorale en consultant le site <u>www.demarches.interieur.gouv.fr</u>, rubriques « élections », « interroger sa situation électorale ».

Rappel sur les conditions de vote : obligation de présenter une pièce d'identité lors du vote (liste des pièces admises sur le site internet de la ville)

La non-présentation de cette pièce d'identité peut être une cause d'annulation de l'élection. Tout électeur refusant cette formalité ne sera pas autorisé à voter.

Cas des jeunes de 18 ans

Les jeunes de 18 ans sont inscrits d'office sur la liste électorale dès qu'ils atteignent l'âge de 18 ans. Un courrier leur sera adressé par le service élections de la mairie pour les informer de leur inscription. Tout électeur n'ayant pas reçu son courrier au plus tard le 15 décembre 2019 est invité à se manifester auprès du service élections de la mairie.

Envoi des cartes électorales

Les cartes électorales seront transmises aux nouveaux électeurs par courrier entre le 24 février et le 12 mars 2020.

Cas des électeurs de nationalité européenne

Les électeurs de nationalité d'un pays membre de l'union européenne pourront prendre part au scrutin des élections municipales.

Tout nouvel électeur doit procéder à son inscription selon les mêmes conditions que les électeurs français, **au plus tard le vendredi 7 février 2020**.

ATELIERS SENIORS Ouverts à tous

<u>Jeux de société et tricot</u> : aux préfas de l'ancien Centre de Loisirs à Trouy bourg à 14h15 (apporter vos jeux), les 7 et 21 octobre, les 4 et 18 novembre, le 2 décembre. Pour information, 270 couvertures ont été remises au Secours Populaire.

<u>Un bistrot-poésie</u> aura le 14 octobre à 15h au bar « Le Feeliane » (anciennement Denise) pour écouter des poèmes de Prévert et Couté par « Les Filles de Saint-Pierre », ouvert à tous.

<u>Marche nordique</u> (avec ou sans bâtons) le 28 octobre au bois du Château Rozé. Rendez-vous à 14h30 sur la parking du stade.

<u>Un bistrot-tricot</u> aura lieu le 25 novembre à 14h30 au bar « Le Feeliane » (anciennement Denise). Apporter votre matériel, ouvert à toutes.

Atelier équilibre

Chaque jeudi de 14h30 à 15h30 et de 15h30 à 16h30 salle multisports de l'Espace Jean-Marie Truchot sauf pendant vacances.

Renseignements au 06.78.20.43.87 ou 06.77.19.76.10

A noter

1 - La municipalité a la possibilité de faire revenir le bus numérique si le nombre d'inscriptions est suffisant.

Ce bus accompagne les seniors dans la découverte du digital grâce à des ateliers dans un véhicule moderne et entièrement aménagé. Il est équipé d'ordinateurs, de tablettes numériques et de Smartphones. Il offre un service de proximité grâce à des postes informatiques embarqués et connectés et permet aux retraités de se familiariser avec les nouvelles technologies et leurs différentes utilisations.

2 - Pour approfondir les connaissances numériques, « en route vers le numérique » propose 5 séances de 2 heures chacune de 10h à 12h au Centre de Loisirs (sécurité internet, consultation des sites, etc.) les 18 octobre, 8, 15, 22 et 29 novembre au Centre de Loisirs. Inscriptions au 02 48 20 38 51 (laisser un message, on vous rappellera).

Retrouver toutes nos activités sur Facebook « les seniors à Trouy »



AU 1^{ER} JANVIER 2020, OBLIGATION DE DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique et de l'amélioration des échanges numériques entre les entreprises et les administrations, l'Etat s'est engagé, depuis 2012, vers la dématérialisation des factures émises en direction du service public.

A cette fin, une solution informatique gratuite et sécurisée, **Chorus Portail Pro** a été mise à la disposition des professionnels pour leur permettre de transmettre leurs factures sous forme dématérialisée.

Conformément au calendrier édicté par la loi du 3 janvier 2014, l'utilisation de ce portail devient progressivement obligatoire pour toutes les factures adressées à une personne publique. Ainsi, **au 1**^{er} **janvier 2020**, toutes les entreprises (dont les micros entreprises de moins de 10 salariés) seront dans l'obligation de déposer sur ce portail leurs factures à destination des collectivités territoriales.

Chorus Portail Pro apporte aux entreprises :

- des gains de temps dans l'envoi,
- le traitement et le suivi des factures,
- l'économie des coûts d'envoi postal et d'archivage papier,
- de nouveaux services comme la possibilité d'adresser une question via l'espace assistance dédié.

Pour ce faire, les entreprises doivent créer un compte sur Chorus Pro et valider plusieurs étapes. Pour plus d'informations, il convient de consulter le site Communauté Chorus Pro, dédié à la préparation à la facturation électronique.

Enfin, afin de sensibiliser ses fournisseurs, la ville de TROUY a adressé un courrier le 12 décembre dernier à l'ensemble des entreprises, commerces, artisans avec qui elle travaille pour leur expliquer ce dispositif.

Sur demande des entreprises et commerces locaux, une réunion pourra également être organisée par la ville pour un accompagnement plus personnalisé.

Lien utile: https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr

OBJETS TROUVÉS

Des objets trouvés sur la commune, en extérieur ou dans nos salles communales, sont rapportés régulièrement en mairie et rarement réclamés.

Ces objets sont généralement des clés, des bijoux, des vêtements, des parapluies, etc.

Le 9 août 2019, une piscine gonflable, emportée par le vent, nous a été ramenée. Le propriétaire de cette piscine, ou toute personne ayant perdu un

objet, est invité à se manifester en mairie au 02.48.64.78.18.

LIGUE CONTRE LE CANCER

La ligue contre le cancer organise, avec différents partenaires, des activités sportives adaptées gratuites.

Contact: actifpoursasante@gmail.com ou UFOLEP 02 48 48 01 00

Rompre l'isolement, partager l'espoir, trouver du soutien avec www.patientsenréseau.fr.



LE REFERENDUM D'INITIATIVE PARTAGEE (RIP) Privatisation des aéroports de Paris

Le référendum d'initiative partagée est le dispositif de recueil des soutiens aux propositions de loi référendaire, prévu par l'article 11 de la Constitution depuis la révision constitutionnelle de 2008.

Un référendum portant sur les domaines mentionnés à l'article 11 de la Constitution « peut être organisé à l'initiative d'un cinquième des membres du Parlement, soutenu par un dixième des électeurs inscrits sur les listes électorales ».

Suite au décret portant ouverture de la période de recueil des soutiens, publié au Journal Officiel du 12 juin 2019, vous pouvez déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris.

La proposition de loi doit recueillir le soutien d'au moins 4 717 396 électeurs, soit un dixième du corps électoral national.

Préalablement, 248 députés et sénateurs, soit 1/5 des membres du Parlement avaient présenté cette proposition de loi et l'avaient transmise au Conseil Constitutionnel. Le Conseil avait jugé que la proposition de loi était conforme aux règles d'organisation d'un RIP. Cette initiative parlementaire est intervenue aussitôt après l'adoption définitive par le Parlement, le 10 avril 2019, du projet de privatisation du groupe Aéroport de Paris, dans le cadre de la loi Pacte mais avant la promulgation de la loi.

La période de recueil des signatures pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation des aéroports de Paris (ADP) a ouvert le 13 juin 2019 à 0 heure pour une durée de neuf mois.

La loi organique relative au référendum d'initiative partagée (RIP) prévoit que les soutiens sont recueillis sous forme électronique.

Seuls les citoyens français inscrits sur les listes électorales peuvent déposer leur soutien.

Pour le recueil des signatures, le ministère de l'intérieur met à disposition des électeurs un site internet https://www.referendum.interieur.gouv.fr/

Les personnes qui n'ont pas d'accès à internet peuvent déposer leur soutien à la mairie de Trouy. Deux possibilités sont offertes :

- * déposer votre soutien sur un ordinateur de la mairie mis à votre disposition;
- * déposer votre soutien, sous forme papier (formulaire Cerfa) qui sera enregistré électroniquement par l'agent communal habilité.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Selon l'article R2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants ont obligation de publier et de diffuser un recueil trimestriel des actes administratifs.

Il est consultable à l'accueil de la mairie et de la mairie annexe, peut être reproduit aux tarifs en vigueur des photocopies et est téléchargeable sur le site www.villedetrouy.fr/conseil municipal.



PASSAGE À L'HEURE D'HIVER

Le passage à l'heure d'hiver aura lieu dans la nuit du samedi 26 octobre au dimanche 27 octobre 2019. On reculera sa montre d'une heure. A 3 h, il sera deux heures. On pourra ainsi dormir une heure de plus.

REPAS ET COLIS AUX AINÉS

Cette année, le traditionnel repas de fin d'année organisé par le C.C.A.S. pour nos aînés aura lieu le **dimanche 8 décembre** à l'Espace Jean-Marie Truchot.

La distribution des colis se déroulera le mercredi 11 décembre entre 15h et 17h

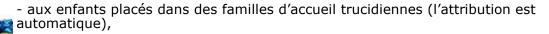
- pour les habitants de **Trouy bourg**, au **Centre de Loisirs** (1 allée des Anémones),
- pour les habitants de **Trouy nord**, au **Centre Culturel** (à côté des écoles).

Courant septembre, chaque trucidien, âgé de 67 ans ou plus, a reçu son invitation personnelle à retourner au C.C.A.S.

Si vous êtes concernés par ces festivités et n'avez pas reçu votre questionnaire, nous nous en excusons et vous invitons à contacter Mme Corinne GATIMEL au 02.48.64.78.78.

BONS CADEAUX

Depuis plusieurs années, le C.C.A.S. offre des bons cadeaux :



- aux personnes avec handicap (**âgées de moins de 67 ans**, reconnues handicapées catégorie C ou 80 % d'invalidité) qui auront effectué leur demande auprès de Mme Corinne GATIMEL (02.48.64.78.78) **avant le 30 novembre prochain**.

Pour 2019, le Conseil d'Administration a décidé de renouveler son action et d'offrir des bons cadeaux d'une valeur de **25 €**.

COLLECTE ALIMENTAIRE

Samedi 30 novembre 2019

En accord avec la Banque Alimentaire du Cher, le C.C.A.S. organise une collecte de denrées alimentaires « non périssables » et de produits de $1^{\text{ère}}$ nécessité à l'épicerie « **Le Panier Sympa »** à Trouy Bourg, le **samedi 30 novembre**.

La totalité des produits collectés sera redistribuée, tout au long de l'année, à des familles trucidiennes en difficulté.

L'ensemble des membres du C.C.A.S. remercie par avance tous les généreux donateurs qui, par leur geste, même modeste, contribueront à améliorer les colis distribués aux familles, et également M. Saïd TAHOUA, gérant de l'épicerie, pour sa participation.



JARDIN DU CHÂTEAU ROZÉ

La plantation de pommes de terre avec les variétés Amandine, Sirtéma, Monalisa et Charlotte (10 kg chacune) a souffert de la chaleur et du manque d'eau mais a permis de récolter fin juillet environ 400 kg qui ont été distribués à la banque alimentaire (CCAS de Trouy) et aux Restos du Cœur.

Merci aux bénévoles qui ont œuvré pour la plantation, le binage et la récolte.







SOIRÉE BEAUJOLAIS

La Municipalité de Trouy

en partenariat avec la Boulangerie Jacob, la Charcuterie traiteur Papin, l'Épicerie Panier Sympa et l'association des ASSMAT

vous invitent

le vendredi 22 novembre 2019 à 19h30

à l'Espace Jean-Marie Truchot à Trouy Bourg

à la soirée Beaujolais

animée par Régis Animation

Entrée gratuite

Restauration sur place sur inscription

(coupon réponse au dos)

CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Noël approche à grands pas!

Voici venu le moment de sortir quirlandes électriques, sujets de Noël et autres illuminations pour décorer votre maison.

La Municipalité de Trouy met à l'honneur tous ceux qui offrent une part de rêve aux passants en organisant le concours de la plus belle maison illuminée de Noël

Vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription sur le site villedetrouy.fr, rubrique manifestations.

Inscription à retourner en Mairie au plus tard le 8 décembre 2019

(Coupon réponse au dos)

TELETHON 2019



le samedi 7 décembre 2019 de 15h à 18h à l'Espace Jean-Marie Truchot

GRANDE LUDOTHÈQUE

(Animations familiales pour tous)

Présence du Père-Noël

L'OPÉRATION 1 PILE = 1 DON AU PROFIT DU TÉLÉTHON CONTINUE

Entrées : enfant 1 € et adultes 2 € (entièrement reversées à l'AFM)

Buvette spéciale enfant, de nombreuses surprises!

VENEZ NOMBREUX

Nom	SOIRÉE BEAUJOLAIS Inscription à retourner en Mairie avant le 7 novembre 2019 suivant les places disponibles
Tél (en cas d'anr	nulation)
Nombre de Perso	onnes
(Si vous vous ins	scrivez avec un groupe, merci de ne pas vous inscrire individuellement)
<u>Assiette de coc</u>	honnaille (terrine Forestière, boudin noir, saucissonade, galantine de chevreuil) 3,00 € x
<u>Gland</u> 1	1,00 € x 1,90 € x 0,40 € x
	Le prix de la bouteille de Beaujolais sera indiqué sur place
	Paiement sur place
Mairie de Trouy	v, Place du 8 mai 1945, 18570 Trouy - Tél : 02.48.64.78.18 - Fax : 02.48.64.74.96 - Site : villedetrouy.fr

CONCOURS MAISONS DÉCORÉES DE NOËL

Inscription 2019 à retourner en Mairie au plus tard le **8 décembre 2019**

Nom, PrénomPrécisez âge și enfant	
Adresse	
Tél	

Décors de jour ou Décors de nuit

Rayer la mention inutile Il ne sera pris en compte qu'un seul choix

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

OCTOBRE

- 5 Bourse aux vêtements, Groupement de Parents d'Elèves
- 6 Thé dansant, Comité des Fêtes
- 12 Soirée cabaret, Trouy Temps Libre
- 13 Thé dansant, Entente des Marcheurs de Trouy
- 26 Dîner dansant, AAAEMD
- 27 Thé dansant, Age d'Or



NOVEMBRE

- 2 Concert, Les Compagnons de Chœur
- 3 Thé dansant, Espoir Trucydien
- 11 Repas et thé dansant, UNC AFN
- 16 repas classe de neige, CM1, Trouy nord
- 17 Thé dansant, Trucydanse 22 Soirée Beaujolais, Municipalité
- 23 Bal Country
- 24 Thé dansant, Musica'Danse
- 29 Nouveaux arrivants et maisons fleuries, Municipalité
- 30 et 1er décembre, Marché de Noël, La Ruche de Trouy

DÉCEMBRE

- Repas classe de mer, CM1 et CM2, Trouy bourg
- Téléthon, Municipalité
- 8 Repas des Aînés
- 15 Thể dansant, AAAEMD
- 31 Réveillon, Trouy Temps Libre

AUTRES LIEUX

Monuments aux morts



Mercredi 16 octobre, 18h30, Commémoration, Hommage au soldat Inconnu de la guerre d'AFN

Lundi 11 novembre, 11h30, Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918

Jeudi 5 décembre, 18h30,.Commémoration, Hommage aux morts pour la France en Algérie, Tunisie, Maroc

Centre Culturel

Samedi 16 novembre, Bourse aux jouets, Groupement des Parents d'Elèves

MAIRIE

Vendredi 20 décembre : 18h30 Remise des récompenses du concours des maisons décorées de Noël

Atelier des Couleurs

TROUY BOURG

Tous les mercredis de 18h à 20h30



VENEZ NOMBREUX DECOUVRIR NOTRE ATELIER DE PEINTURE ET POURQUOI PAS VOUS Y **INSCRIRE!**

10 euros l'année (adhésion) + l'achat de votre matériel (pinceaux, tableaux, peinture)

Atelier libre (sans professeur)

Atelier situé au-dessus de la Bibliothèque de TROUY Bourg - face à l'église

Contacts: 06 27 70 70 44 / 06 88 30 69 06

Tarifs 2019-2020

Adhésion à l'association (obligatoire, sauf à La Châtre) :

YOGA, YIN YOGA, YOGA DOUX

Abonnement annuel (septembre-juin, ± 40 semaines) :

1 cours/semaine (1 c/s)*: 250 € Autres communes : 1 cours/semaine (1 c/s)*: 250 € max. 2 cours/semaine (2 c/s) : 270 € cours illimités (c.ill.): 290 €

Abonnement 5 mois: 1 c/s:150€* | 2c/s:160€ | c.ill.:170 € Abonnement mensuel (1 c/s *) : 1 cours:

Tarif couple : 2ème personne réduction de 20% Chômeur, étudiant, RSA: réduction de 20%

Cours YOGA PRENATAL (sur rdv), 1 heure : 20€**

* : 1 cours par semaine <u>dans la même commune</u> ** : + frais déplacement

MEDITATION (± 18 cours sur 9 mois de octobre à juin) Abonnement 9 mois : 63 € / 3 mois : 31 € / par cours : 5 €

CHANTS DE MANTRAS ET RELAXATION (occasionnellement)

Aucun remboursement ne sera effectué sur les abonnements, sauf sur présentation de certificat médical.

Tarifs soins énergétiques et karmathérapie sur www.rezaynergie.fr

Le YOGA trouve ses racines dans le mot sanscrit « YUG » qui veut dire UNIR, JOINDRE.

Il est une aide pratique pour la vie. Le Yoga équilibre, harmonise, purifie et fortifie le corps et le mental de celui qui le pratique. Il apporte une stabilité émotionnelle et montre la voie vers une santé parfaite.



Pour atteindre cet état, le Yoga utilise différentes techniques:

- Les postures corporelles (asana)
- Le contrôle de la respiration (pranayama)
- La relaxation physique et mentale
- La méditation
- Une alimentation saine et douce

Rezaynergie est une association de loi 1901



Yoga, relaxation, méditation, soins énergétiques et karmathérapie



Siège de l'association Salle Mukti - Les Rogères - 18170 Rezay

> Agnès - 06 12 92 33 22 Luc - 06 30 54 85 51

rezaynergie@gmail.com www.rezaynergie.fr

Horaires 2019-2020

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	
VOGA 9h30 - 10h30 10h45 - 11h45	SANCOINS YOGA 10h00 - 11h15	5T-AMAND-MD YOGA 10h30 - 11h45	PRUNIERS (3) YOGA 10h15 - 11h15	
	TROUY YOGA 10h30 - 11h45 MEDITATION 11h50 - 12h30			
DUN/AURON YIN YOGA 15h30 – 16h45	PLAIMPIED YOGA 15h00 - 16h15	REZAY (Mukti) YOGA 16h30 - 17h45		
ST-AMAND-MD YOGA	BAUGY YOGA 17h00 – 18h15	CHEZAL-BENOIT VOGA 18h00 - 19h15	SOYE-EN- SEPTAINE YOGA DOUX	
17h45 - 19h00 19h15 - 20h30	18h30 - 19h45 MEDITATION 19h50 - 20h20	LIGNIERES (2) ATELIER LACHER-PRISE 20h40 – 21h30	16h15 - 17h30 YOGA 17h45 - 19h00	
FAVERDINES YOGA 18H45 – 20h00	TOUCHAY YOGA 19h00 - 20h15	CHÂTEAUMEILIANT YIN YOGA 18h30 – 19h45 MEDITATION 19h50 – 20h20	DUN/AURON YOGA 18h00 – 19h15 MEDITATION 19h20 – 19h50	

(1) Contacter MJCS La Châtre
(2) Contacter Gym Lignieroise (Mme Brel)
(3) Chaque 2ème et 3ème semaine/mois, contacter Famille Rurale Prunier, M. Rivassou

Autres activités à Rezay dans la Salle Mukti : Chaque 2ème vendredi du mois : conférence, ciné-débat, etc. Chaque 4ème vendredi du mois : Satsang (chants mantras, méditation, enseignements spirituels, Arati) Info sur http://www.rezaynergie.fr/salle-mukti/activites/

Yoga prénatal, voga individuel, soins énergétiques et karmathérapie sur rendez-vous



Avec la séance de Gymnastique Volontaire Bien Vieillir :

- Préservez votre autonomie
 - Développez votre force musculaire
 - Conservez vos habiletés motrices
 - Maintenez votre souplesse
 - Développez vos capacités aérobiques
 - Maintenez votre équilibre
- Entretenez votre mémoire
 Luttez contre la sédentarité

Fiche d'inscription:

Salle Multisports de Trony le jeudi de 14h 30 à 16h 30 Reprise le 19/09/19 Renseignements 06 78 20 43 87

06 77.19.76.10.



Eveil corporel / gymnastique pour les enfants de 3 à 6 ans.

Encadré par Victoire et Antoine.

<u>Séance</u>: **lundi de 17 h à 18 h** (salle multisports de Trouy Bourg)

<u>Présentation et inscription</u>: **lundi 9 septembre de 17 à 18h**. (salle multisports de Trouy Bourg)

<u>Début des cours</u> : **lundi 16 septembre 2019**(2 cours d'essai gratuits)

<u>Tarif annuel</u>: 75 €/65 € adhérents GPE / 100 € si 2 activités GPE pour le même enfant

Adhésion GPE:8€

 $\underline{Renseignements}: GPE: \underline{gpetrouybourg@outlook.fr}$





animateurs Victoire Brunet et Antoine Billault à faire

pratiquer toute intervention médicale en cas

d'urgence ou de nécessité.

Nom:..... Prénom:.....

J'autorise / je refuse toute prise de vue (vidéo et photo) de mon enfant dans le cadre des cours d'éveil corporel / gymnastique. Les prises de vue ne seront utilisées qu'au sein de l'association GPE ou dans le cadre des activités et publications y compris la mise en ligne sur la page facebook de l'association.

Fait à	le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



inform	ations concernant l'élève:
Nom	e naissance
Date d	e naissance
Taille	de wotements Comm contumes)
, and	ac vecemences (pour concurres)
inform	rations parents ou représentant légal :
agoran	ucions purenes ou regresentant tegat.
Nom	Prénom
adresse	
Tél	
Adhérer	t GPE OUI NON W
^	
Je souss	igné(e)
pere, mei	re, representant tegat autorise
THONG	3 à faire pratiquer toute intervention médicale en cas
d'urgence	ou de nécessité.
Lautori	se, je refuse toute prise de vue (vidéo et photo) de mon
	ns le cadre des cours de danse. Il est bien entendu que ces
dans le co	vue ne seront utilisées qu'au sein de l'association GPE ou adre des activités et publications y compris la mise en ligne
sur la pag	ge facebook.
Fait à	e avec mention "lu et approuvé"
Signatur	e avec mention lu et approuvé



Trouy

Le tai chi chuan, art martial d'origine chinoise, appelé aussi méditation en mouvement, s'adresse à toutes les personnes recherchant une activité physique apaisante et souhaitant sortir d'habitudes posturales et émotionnelles routinières. Il peut se pratiquer à tout âge de l'adolescence jusqu'à un âge très avancé.

La forme du petit dragon, enseignée dans nos cours, se décline en 124 mouvements. Elle respecte des principes internes et énergétiques permettant de construire des postures équilibrées et de retrouver la mécanique naturelle du corps : combiner étirements des muscles et des tendons et détente mettant en évidence les appuis du corps (pieds/mains) et l'axe vertébral ; libérer le diaphragme pour une meilleure respiration ; retrouver mobilité, souplesse articulaire et musculaire et énergie ainsi qu'une meilleure mémoire.

Des cours spécifiques de **travail postural** et **Qi Qong** sont proposés aux élèves de tai chi mais aussi aux personnes ne souhaitant pas mémoriser la forme.

Nos 35 ans d'expérience ont montré que l'amélioration des postures chez de nombreux élèves (plus de 250 dans le Cher et 1000 à la FABTCC) ont favorisé un réel mieux-être physique et mental.

Les cours commenceront le 19 septembre 2019

Les deux premiers cours sont gratuits Possibilité de commencer en cours d'année

Les cours à Trouy:

jeudi

16 h 45 - 18 h 15 Salle Multi Sports

Renseignements: www.taichiducentre.com E-mail: contact@taichiducentre.com

Tél.: 06 89 93 43 84

Abacie – association affiliée à la FABTCC et à l'UFOLEP – agréée Jeunesse et Sports

NAME-Down - 18000 BOURGES - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



Technique que Défense Détente et Maîtrise de soi Philosophie de la non violence

COURS DE TROUY

COURS ADULTES (Sans limite d'âge) JEUDI : 18h30 20 h 00

COURS ADOLESCENTS

MERCREDI: 18h00 19h00

1 cours d'essai gratuit!

COURS ENFANTS

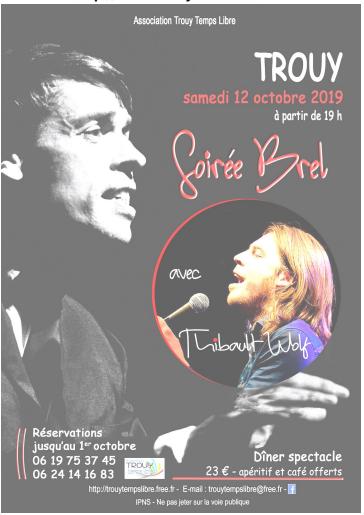
MERCREDI: 18h00 19h00

Adresse du Dojo de TROUY Salle Multisport Avenue du Cabaret 18570 TROUY



* SE PRESENTER 15 A 20 MIN AVANT CHAQUE DEBUT DES COURS!

TEL: 06,61.49,57.52 ou 02,48,26.06.06 http://aikido.trouy18@live.fr







SORCHERES MONSTRES VAMPIRES



FANTOWES...



ENFILEZ VOS PIRES COSTUMIES
ON VOUS ATTEND NOMIBREUX

VENEZ NOUS REJOINDRE POUR LA BOUM D'HALLOWEEN

Organisée par le groupement de parents d'élevés

SAMEDI 26 OCTOBRE 2019



14 h au PREFA (derrière la bibliothèque)

DES BONBONS OU UN SORT!

Renseignements: gpetrouybourg@outlook.fr

(Les enfants restent sous votre responsabilité pendant tout le temps de la manifestation)



Gratuit pour les adhérents. 2€ pour les non-adhérents.

Un concours de gâteaux sera organisé sur inscription et un concours du meilleur costume.

INSCRIPTION OBLIGATOIRE AVANT LE 18 OCTOR	BRE 2018
Nom	
Prénom	
Nombre d'enfants : maternelle	primaire

Samedi 26 octobre 2019 - 20h Espace JM Truchot - TROUY Dîner dansant de la OTTOMOLE organisé par l'AAAEMD - Trouy Festivités

Orchestre de Fabien PEREZ avec Anaïs BESSIERES à l'accordéon







Menu

Cocktail maison et ses Mises en Bouches Charlotte d'Asperges et Jambon Cru Pause Fraicheur

Veau Orloff et ses Pommes Paysannes et Tomates Provencales Salade - Fromages Fondant aux 2 Chocolats et Poire Caramélisée Reuilly blanc et rouge compris

Réservations auprès de Alain Lauverjat 06 62 13 97 59 5 allée Boris Vian 18570 - TROUY avant le 21 octobre 2019





TROUY Salle polyvalente Espace J.M Truchot



Dimanche 17 Novembre 2019

A PARTIR DE 15H00

THÉ DANSANT

animé par l'Orchestre

JACKY GORDON

Entrée: 10€



Une organisation de l'association « TRUCYDANSE »

Renseignement:
06.11.30.28.36 ou 06.09.62.29.77

BOURSE AUX VETEMENTS



ENFANTS

Automne - hiver Vêtements, puériculture **SAMEDI 5 OCTOBRE**

SALLE DES FÊTES

TROUY BOURG (EJMT)



Et voilà, déjà, le temps s'assombrit, Et les habits de vos enfants sont trop petits! Groupement de Parents d'Elèves se charge pour vous De vendre vos articles en restant chez vous!

1 - Je veux vendre les vêtements et les chaussures de mes enfants, mon matériel de puériculture ou mes

- Dès le <u>lundi 16 septembre</u>, je réserve par téléphone ma liste ou mes listes et j'insiste si pas de réponse immédiate (ne pas laisser de message voca), ni de SMS): GPE: 06.40.59.34.20 et en dernier recours par mail: <u>gpetrouybourg@outlook.fr</u>
- Je demande un rendez-vous pour retirer 1 liste vierge (2 maximum par personne) qui me donne la possibilité de vendre 40 articles (lots possibles)

 Je récupère ma liste et paye :

8€ si je possède l'adhésion GPE 2019-2020 12€ si je ne la possède pas (Règlement par chèque de préférence)

- 2 Je prépare ma liste pour la bourse automne-hiver
 Je choisis des articles en bon état (les vêtements repérés tâchés, déchirés ou hors saison seront retirés de la

- vente), activiss use anuces en buri ear ties veerinents repertes actives, aceturies ou norts saison seronir retures de la vente). Je remplis précisément les cases dénomination de l'article, la taille et les prix choisis sur la liste vierge. Je recopie le tout sur la 2^{mm} liste vierge (que le GPE conservera) et sur la fiche couleur étiquettes. Ces 2 étapes peuvent être réalisées informatiquement et plus rapidement sur Excel (envoi du nouveau fichier sur demande). Je découpe mes étiquettes et les accroche solidement sur mes articles (les épingles et agrafes sont interdites, en revanche, la location d'une étiqueteus à 1 € la journée est possible sur simple demande). Je numérote visiblement tous les sacs ou cartons dans lesquels j'apporteral mes articles (j'écris le numéro de positive).
- es étiquettes et les accroche solidement sur mes articles (les épingles et agrafes sont interdites, a location d'une étiqueteuse à 1€ la journée est possible sur simple demande) isiblement tous les sacs ou cartons dans lesquels j'apporterai mes articles (j'écris le numéro de





SAMEDI 16 NOVEMBRE 9h - 16h









CENTRE CULTUREL DE TROUY NORD





Contactez-nous: gpetrouybourg@outlook.fr

3 - Je dépose mes articles

- Le vendredi 4 octobre, je me présente entre 16h30 et 18h30 à la salle des fêtes de Trouy Bourg avec mes cartons et mes listes complétées
- Je donne l'une de mes listes à un membre du GPE.
- Je prends le temps d'installer mes vêtements dans la salle en respectant l'agencement établi.
- Je laisse tous mes cartons numérotés dans le local prévu à cet effet.

- Le samedi 5 octobre, de 9h à 17h, les membres actifs du GPE se chargent de vendre vos articles à votre place!
- N'hésitez pas à nous faire connaître vos disponibilités (vendredi et samedi) pour venir nous aider : un tableau d'inscription sera présent à l'école maternelle du bourg... l'association n'existe que par la combinaison de
- A partir de 17h, les ventes seront closes, nous permettant ainsi de ranger les invendus dans vos cartons numérotés

5 - Je récupère mes articles non vendus

- Le dimanche 6 octobre, de 9h à 10h30, je me présente à l'EJMT avec ma liste
- Un membre du GPE me remet le bénéfice intégral de mes ventes, me fait signer un reçu et me rend mes
- Aucune liste ne sera réservable avant le lundi 16 septembre.
- Une liste ne peut être distribuée qu'en échange de son règlement immédiat (par chèque de préférence).
- Le GPE décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration
- Tout article étiqueté avec des agrafes ou épingles sera retiré de la vente. Une étiqueteuse sera disponible sur place le jour du dépôt moyennant 1 euro.





Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à nous contacter : gpetrouybourg@outlook.fr

GPE'sement Vôtre!

1) Je veux vendre mes jouets, peluches, vélos, jeux...

- Dès le lundi 28 octobre, je réserve par téléphone ma liste ou mes listes et J'insiste si pas de réponse immédiate (ne pas laisser de message vocal, ni de SMS): j'appelle au 06.40.59.34.20 et en dernier recours par mail gpetrouybourg@outlook.fr le demande un rendez-vous pour retirer une liste vierge
- (2 maximum par personne) qui me donne la possibilité de vendre 20 jouets (lots possibles) Je récupère ma liste et paye :
 - 6€ si je possède l'adhésion GPE 8€ si je ne la possède p

- Je choisis des jouets en bon état, munis de piles si nécessaire (prouvant ainsi le bon fonctionnement)
- Je remplis précisément les cases dénomination du jouet et les prix choisis sur la liste vierge Je recopie le tout sur la 2^{ème} liste vierge (que le GPE conservera) et sur la fiche couleur étiquettes Ces 2 étapes peuvent être réalisées informatiquement et plus rapidement sur Excel (envoi du fichier
- Je découpe mes étiquettes et les accroche solidement sur mes jouets
- Le numérote visiblement tous les sacroche solidement sur mes jouets Je numérote visiblement tous les sacs dans lesquels j'apporterai mes jouets (j'écris le numéro de ma liste)

3) Je dépose mes jouets

- Le vendredi 15 novembre, je me présente entre 16h et 18h au CCTN (à côté des écoles de Trouv Nord) avec mes sacs de jouets et mes listes complétées
- Je donne l'une de mes listes à un membre du GPE Je prends le temps d'installer mes jouets dans la salle en respectant l'agencement établi.
- Je laisse tous mes sacs numérotés dans le local prévu à cet effet

- Le <u>samedi 16 novembre</u>, de 9h à 16h, les membres actifs du GPE se chargent de vendre vos jouets à
- N'hésitez pas à nous faire connaître vos disponibilités (vendredi et samedi) pour venir nous aider... l'association n'existe que par la combinaison de vos bonnes volontés!
 - A partir de 16h, les ventes seront closes, nous permettant ainsi de ranger les invendus dans vos sacs

5) Je récupère mes jouets non vendus

- Le <u>samedi 16 novembre</u>, de 18h30 à 19h30, je me présente au CCTN avec ma liste
- Un membre du GPE me remet le bénéfice intégral de mes ventes, me fait signer un reçu et me rend









ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT					
	MARDI	MERCREDI	JEUDI		
Danse de salon		17h30 à 22h30			

	MAKDI	MEKCKEDI	JEODI
Danse de salon		17h30 à 22h30	
Country			18h30 à 20h30
Gym Adulte (GAT)	20h à 21h		

SALLE MULTISPORTS						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	
GPE	17h à 18h gym 18h à 19h danse		14h à 17h danse			
Gym adultes	19h30 à 20h30		19h30 à 20h30	20h15 à 21h	19h à 20h	
Judo		17h à 19h				
Aïkido			18h à 19h	18h30 à 20h		
Atelier équilibre				14h30 à 16h30		
Basket					16h45 à 18h45	
Krav Maga		19h15 à 21h				
Yoga		10h30 à 12h30				
Taichi qi qong				16h45 à 18h45		

BIBLIOTHEQUE						
	LUNDI MERCREDI VENDREDI SAMEDI					
Bibliothèque	16h30 à 19h	15h à 18h	17h à 19h	10h à 12h		
Atelier des couleurs Peinture		18h à 20h45				

CENTRE CULTUREL					
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Gym Talleries	18h30 à 19h30		9h à 10h	18h30 à 19h30	
Chorale			18h30 à 21h		
Kick Boxing		19h à 21h		19h à 21h	
Danse de salon					19h à 20h30

GPE: Gym 06 37 10 03 35/ Danse 06 60 20 59 93 Anne

Judo: M. POISSON Clément 06 59 17 75 96

Gym adultes: Mme COLLET Monique 02 48 64 78 31

Aïkido: M. LEBOEUF Michel 06 61 49 57 52 **Gym Talleries + équilibre** : Mme FROT Jocelyne

02 48 50 34 51 - 06 78 20 43 87

Basket : M. COUSIN Joël 06 61 37 60 66

Kick boxing: M. DEBOSSCHERE Vincent 06 30 97 61 26 Taichi qi qong: Mme PAQUET Vanessa 06 89 93 43 84

Danse de salon: M. LECOMTE Bruno 06 09 62 29 77

Atelier des couleurs : Mme CUISINIER Marie-Christine

02 48 64 71 83

Chorale: M. CHABIN Michel 02 48 64 71 93 **Country**: Mme FLAMANT Pascale 06 15 43 03 40 Krav Maga: M. BLANC Cédric 07 66 13 13 20

Yoga : Mme BEI Agnès 06 12 92 33 22 et M. GHIJS Luc

06 30 54 85 51

Page: 28 CONTACTS

Mairie de Trouy Place du 8 mai 1945

Tél.: 02.48.64.78.18—Fax: 02.48.64.74.96 Mail: mairie@ville-trouy.fr Site: villedetrouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h Mardi 9h à 12h et 14h à 18h Mercredi 9h à 12h Jeudi 9h à 12h et 14h à 17h Vendredi 9h à 17h

Fermeture le 24 décembre et 31 décembre après midis ASTREINTE 06 82 30 92 02

Mairie annexe Route de Châteauneuf

Tél.: 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture : Mercredi 14h à 16h

Centre de loisirs "RIBAMBELLE" 1 allée des Anémones

Tél: 02.48.64.73.58 Mail: enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Fermeture du 21 décembre au 5 janvier

C.C.A.S. 1 allée des Anémones

Tél. 02.48.64.78.78 Mail : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi Mardi Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h Mercredi 8h à 12h30 et 13h30 à 15h Vendredi 8h à 12h

Fermeture du 21 décembre au 5 janvier

Bibliothèque "LE JARDIN DES MOTS" 3 rue du 19 mars 1962

Tél.: 02.48.64.72.25

Horaires d'ouverture
Lundi 16h30 à 19h
Mercredi 15h à 18h
Vendredi 17h à 19h
Samedi 10h à 12h

Fermeture le 25 et 31 décembre

Relais Assistantes Maternelles "POMME D'API" 1 allée des Anémones

Tel 02.48.64.78.79 corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil Administratif UNIQUEMENT sur rendez-vous Lundi 8h à 12h et 14h à 16h

Vendredi 8h à 12h

Accueil Ateliers d'Eveil

Lundi 9h à 11h Vendredi 9h à 11h

Fermeture du 21 décembre au 5 janvier

Cabinet médical 16 rue du Champ du Puits

Tél: 02.48.64.71.53 Fax: 02.48.64.70.54

Médecins: 02.48.64.71.53 Chirurgien dentiste: 02.48.64.74.65 Infirmières: 02.48.64.74.63 Podologue: 02.48.64.71.53

Horaires du secrétariat

Lundi au vendredi 8h à 12h et 14h à 18h

Pharmacie 11 avenue des Anciens Combattants

Tél: 02.48.64.71.10 Fax: 02.48.64.75.50

Horaires d'ouverture : Lundi de 14h à 19h30 Mardi au vendredi de 9h à 12h et 14h à 19h30 Samedi 9h à 12h